

## L'actu du jour

### Un ancien président de la République condamné

**C'est la première fois, en France, qu'un président de la République a été reconnu coupable par la justice dans une affaire d'emplois fictifs. L'ancien chef d'État, Jacques Chirac, a été condamné à une peine de prison avec sursis pour avoir détourné l'argent de la Ville de Paris, il y a vingt ans de cela, quand il était maire de la capitale.**

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que **Jacques Chirac**, ancien président de la République française, a été condamné le 15 décembre à deux ans de prison avec **sursis** (voir dico du jour).

#### L'@ctu du jour

#### Pour quelles raisons Jacques Chirac a-t-il été condamné ?

Jacques Chirac a été président de la République de 1995 à 2007. Les faits qu'on lui reproche se sont passés dans les années 1990, quand il était maire de Paris. À cette époque, tu n'étais pas encore né. Jacques Chirac aurait utilisé l'argent de la mairie de Paris, illégalement, pour rémunérer des personnes, alors que celles-ci ne travaillaient pas pour la mairie. On appelle ces faux emplois, des emplois fictifs (voir mot du jour). Ils sont interdits par la loi. C'est pour cette raison que la justice a condamné Jacques Chirac.

#### Pourquoi Jacques Chirac a-t-il été jugé si tard ?

C'est la première fois qu'un ancien **président de la République française** est condamné par un tribunal. Si Jacques Chirac a été jugé si tard, plus de 15 ans après, c'est parce que pendant son mandat, il bénéficiait de l'immunité présidentielle.

En France, une **loi** dit que les **présidents de la République** ne peuvent pas être jugés tant qu'ils sont présidents. Cette loi s'appelle « **l'immunité présidentielle** ».

Cette **loi** est très ancienne, elle remonte au temps où la France était dirigée par un **roi**. Une règle disait alors : « *Le roi ne peut mal faire.* » Aujourd'hui, cette règle est toujours valable.

Cela ne signifie pas que les **présidents** ne peuvent jamais être punis par la justice, qu'ils sont « au-dessus des lois » : s'ils commettent une erreur ou ne respectent pas la **loi**, ils ne pourront être jugés qu'une fois leur mandat présidentiel terminé.

C'est ce qui s'est passé. **Jacques Chirac** a été jugé sept ans après la fin de son mandat de président de la République.

Ce **procès** est important, car il montre que personne n'échappe à la justice, s'il a enfreint la loi. Et même les hommes politiques les plus importants.

### Le dico du jour :

Lorsque quelqu'un est condamné à de la prison avec **sursis**, il n'est pas emprisonné. En revanche, s'il commet une faute, dans un délai de cinq ans, la peine est appliquée et il devra aller en prison.

### Le quiz du jour :

#### 1 – D'où provient le mot « fictif » ?

Du latin « *ingere* » qui signifie « feindre ».

Du latin « *figuier* » qui signifie « tomber ».

Du latin « *ingere* » qui signifie « tromper ».

#### 2 – Jacques Chirac a été président de la République, pendant combien d'années ?

14 ans.

12 ans.

8 ans.

#### 3 – Comment s'appelle la loi qui protège les présidents de la République ?

L'humanité présidentielle.

L'immunité présidentielle.

L'inanité présidentielle .

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)